

REFLEXION

DANS LE CADRE D'UNE ETUDE POUR LE MINISTERE DE LA CULTURE

23 Mai 2011

Entre nature et culture : les Parcs naturels régionaux.

Par Jean-Pierre Piniès, ethnologue

Aussi bien que la dichotomie des deux termes, nature et culture, ait toujours été considérée comme un fondement des groupes humains, il semble que les Parcs naturels régionaux, usant de mouvements dialectiques, aient voulu, depuis leur création réduire cette différence, au point même à un moment donné, semble-t-il, de la nier, ou du moins d'en confondre les termes. Peut, néanmoins, dans une période d'exaltation de la « nature », se poser la question des réponses concrètement apportées, des attitudes et des stratégies choisies sur le terrain.

Le discours des origines.

Au tout début certaines propositions, soulignant assez l'importance accordée à cette dimension de l'approche, envisageaient d'intituler le nouvel outil en cours de formation : « parcs naturels et culturels régionaux ». Si la formulation n'a pas été en fin de compte retenue, l'affirmation du rôle de la culture est proclamée à travers les textes fondateurs puis dans les différentes dispositions législatives qui se sont succédé, reprenant tous, avec quelques variations la notion de parc naturel comme « haut lieu de la culture ». De fait, nous assistons à un phénomène classique de la profération d'une *doxa* qui se présente comme un dogme dont la seule affirmation suffit à prouver l'existence. Or, il est bien entendu, que la réalité a beaucoup de mal à se plier à de tels artifices langagiers surtout quand ils trouvent en eux-mêmes leur propre fin, ce qui semble bien être le cas pour les Parcs régionaux.

Il ne semble donc pas inutile d'observer l'évolution et la mise en pratique. Faute d'acteurs spécialisés ou porteurs de projet dans le domaine culturel, il y a eu, immédiatement un fossé entre le discours et la mise en œuvre, les accents malruiciens du début ne trouvant guère d'écho dans les opérations concrètes. Dans les faits l'évolution concerne davantage l'idéologie que d'éventuels acteurs : il n'y a pas eu étiolement ou disparition

progressive des postes attribués à la culture, mais simplement absence de créations. Au mieux un technicien ajoutait à sa besace, en plus des animations prioritaires sur l'environnement, un titre d'acteur culturel dont il ne se revendiquait qu'après qu'il eut rempli toutes ses autres tâches. Très vite aussi il s'est agi de mieux cerner les limites de la « culture » et, à la fois par l'absence d'embauche d'acteurs spécialisés et par choix idéologique - il est bien entendu impossible de séparer les deux - nous assistons à un glissement sémantique ou plutôt à un rétrécissement du champ : la culture pendant un temps s'est confondue avec le seul patrimoine puis sa plasticité lui a permis d'être confondue avec le concept de « développement durable », avant qu'elle ne soit, au gré des modes, accommodée à d'autres fins.

Passages.

La première confusion - mais peut-on vraiment parler de confusion pour une chose aussi clairement pensée et voulue ? - s'opère avec le « patrimoine » et les missions de protection et de conservation. Là où il est souvent coutume de distinguer ces deux missions on ne conserve le premier mot que pour lui transférer le contenu qui se rattache au second, autrement dit la culture perd son champ d'autonomie pour se fondre dans un ensemble « patrimoine » dont les contours restent eux aussi flous. En effet le mot parfois n'est pas défini ou, en tous cas, son acception est susceptible de beaucoup de variations. Quand il est question de patrimoine il peut être fait allusion à un ensemble vague qui contient tout ce qui a trait au passé, à des ensembles naturalistes qui sont tenus comme le socle de la mémoire, à des vestiges matériels, à des us et coutumes considérés comme sans inscription temporelle... A l'évidence un tel amalgame permet toutes les interprétations et, en même temps, il autorise toutes les justifications. Ainsi chaque lieu pourra faire la lecture qui lui semble bonne de la notion, du mot, et ériger une politique sur son choix. De façon générale le choix s'arrête à deux termes, la pierre et la tradition. Pour certains le patrimoine est contenu dans l'ensemble immobilier présent sur le territoire qui va des constructions vernaculaires, déclinant le plus souvent les différentes techniques de l'élaboration en pierre sèche, aux édifices plus monumentaux comme les caves coopératives en zone viticole, le tout étant, comme il se doit, sujet à la variation des spécificités régionales. La deuxième facette s'oriente vers les activités traditionnelles, tant dans leur aspect matériel comme les métiers, que plus « immatériel » pour reprendre un terme du jargon en cours, comme les fêtes ou les langues régionales. Elle se définit par un impératif qui est celui du respect du passé et une volonté conservatoire qui passe par le soutien aux groupes folkloriques et culmine avec la création d'éco-musées.

Les rapports entre approche naturaliste et culture, ou plus exactement la place qui est faite à la dimension culturelle dans le regard naturaliste, n'ont, à notre connaissance, jamais été vraiment étudiés. Le discours commun en la matière est celui d'une opposition, d'un regard condescendant ou d'une absence totale de prise en compte. De fait il faudrait parler d'assimilation et de fusion : le « naturaliste » en charge d'un problème sait tout ce qu'il a à retenir des observations et des pratiques anciennes, mais elles ne sont, pour lui, ni autonomes ni prioritaires dans la mesure où le présent exige des propositions et des solutions plus immédiates. Moins qu'ignorance ou mépris il s'agit plutôt d'un phénomène de hiérarchisation du savoir. Les aspects culturels, dans la mesure où ils ont une connotation technologique ou empirique, ne sont donc pas ignorés et même plutôt pris en compte, mais, pour autant, ils ne peuvent être isolés. Dans les faits ils sont considérés comme de simples auxiliaires et ne supposent, sauf exception, aucun collectage d'envergure spécifique. Les observations directes ou les témoignages nourrissent les données techniques du savoir sans pour autant donc susciter une recherche systématique ou interdisciplinaire.

La place la plus facilement assignée à la culture se confond en fait avec deux figures de l'action sociale : le tourisme et la transmission pédagogique. Disposant de nombreux outils, utilisant à son tour les informations apportées par les techniciens ou les animateurs « nature », le chargé de l'action culturelle apparaît le mieux à même d'assurer la découverte du territoire sur lequel il exerce. Sa fonction, syncrétique, devient dès lors le lieu de divers regards et il se fait surtout guide, la tonalité de son savoir restant, évidemment, en partie, à la merci des choix et des options personnelles. Empruntant aux érudits locaux, glanant chez les géographes, s'efforçant d'apprendre la langue vernaculaire ou liant une relation étroite avec ses défenseurs, commentateur des monuments historiques ou des vestiges plus modestes, il devient un agent de communication, une courroie de transmission des connaissances diverses accumulées sur la zone concernée par son Parc. Le corollaire, plus ciblé, mais autant apprécié, à la fois par les responsables de l'institution, les élus et les différents responsables territoriaux, demeure son implication dans les « classes vertes » ou l'initiation à la défense de l'environnement. A l'évidence dans ce dernier cas c'est moins un savoir qui est convoqué qu'une capacité à mettre en valeur toutes les informations recueillies par ses pairs « scientifiques ». Cette dernière affectation ne va pas sans quelque risque puisque le « chargé culture », doit veiller, souvent, à ne pas donner l'impression d'empiéter sur les attributions des multiples acteurs institutionnels de la culture.

En résumé il semble qu'il y ait (parfois ? souvent ?) un fossé entre le discours initial fondateur et la réalité du terrain, une part congrue étant réservée à la culture quand il n'y a pas

purement et simplement disparition du poste, en particulier au moment du renouvellement de la charte et dilution de la spécificité au travers des divers postes concernant l'animation.

L'injonction « artistique ».

Une nouvelle donnée, tout à fait importante, est celle que nous avons choisie d'appeler « l'injonction artistique ». *Injonction* pour insister sur le caractère comminatoire de sa nature et *artistique* pour qualifier son champ d'exercice. Seule une étude minutieuse des textes, des bulletins et des journaux internes permettrait de dater avec précision cette nouvelle orientation. Nous pensons qu'elle s'intègre à un mouvement très large, qui dépasse les parcs naturels régionaux, qui remet en cause l'ordre ancien chargé de tous les maux, le *patrimoine*, sans être jamais nommé apparaissant comme le principal obstacle à l'émergence du nouvel ordre des choses. Ce phénomène a commencé par affecter les monuments historiques dont le rôle de témoin passe au second plan au profit des « interventions » artistiques qu'ils sont amenés à accueillir et qui déterminent leur nouveau sens.

Ce qui vaut pour les uns vaut pour les autres et se mettent en place de singuliers jeux d'écho autour de règles très précises organisées autour de la commination, du contemporain, et de l'intégration. La première tient moins dans son énoncé que dans la nature de l'énoncé, à savoir qu'elle n'est susceptible d'aucune critique, donc, à la limite d'aucune évaluation, puisqu'elle a la valeur intangible d'un dogme, soit que l'entrée la plus féconde (voire la seule) dans le champ culturel passe par la panacée de l'art contemporain. La deuxième est que l'épithète *contemporain*, devient incontournable et que, par nature sémantique, il autorise toutes les opérations qui se réclament de lui et qui tirent leur justification de cette dénomination. La troisième règle est l'annonce de l'intégration totale au territoire, les différentes actions mises en place supposant une adhésion totale aussi bien des acteurs institutionnels que des habitants. Cette nouvelle volonté nous semble permettre quelques remarques qui sont en fait des interrogations.

La première question tient au statut des artistes qui sont présentés comme des innovateurs, qui permettent de « porter les débats sur d'autres chemins ». Ce qui nous semble important ici, ce n'est pas l'affirmation en elle-même, aussi défendable que convenue sur le rôle de l'art, mais ce qu'elle présuppose. Tout se passe comme si l'artiste intervenait sur un terrain « épuisé », cette ruine étant due à la déprise agricole, aux crises qui ont mis à mal la société rurale traditionnelle condamnée au ressassement et aux formes les plus pauvres d'expression. Il faut donc venir à la rescousse d'une société endormie, lui insuffler la modernité qui est synonyme de vie et de création. La deuxième remarque découle de la

précédente et nous fait revenir au statut de l'autochtone qui ne sait pas et qui ne peut pas lire son territoire : il est acteur, il est dépositaire d'un savoir-faire, d'une connaissance, mais, en même temps, ces qualités lui échappent et elles attendent une intervention extérieure pour être révélées, mises en lumière. Nous assistons donc à la naissance d'un nouveau couple, artiste-indigène, où le premier, acteur chevronné de la modernité, va procéder à une néo-fécondation, en utilisant les services de l'indigène. En finale nous sommes confrontés à une situation bien connue qui rappelle les rapports de Flaubert ou des autres voyageurs du 19^{ème} siècle avec leur drogman : d'un côté le pisteur, au parfum de guide colonial, ouvre les chemins, de l'autre, l'artiste, peintre, écrivain...produit une *œuvre*.

Resterait à évoquer la réception de cette intervention si un champ était réservé à cette réflexion. Or il semble que toute intervention *artistique* s'accompagne de sa propre laudification, le plus souvent sous la forme d'un discours jargonnant produit par les pairs de l'artiste. Les récepteurs, le public, sont nécessairement considérés comme enthousiastes, et s'il y a désaffection elle est attribuée à l'ignorance et au long chemin qui reste à parcourir pour arriver à la lumière de ceux qui en sont encore privés. Qu'il s'agisse de spectacles, d'animations, de *land art*, de créations plastiques, de textes... l'intervention artistique ne met jamais en doute ni son bien-fondé, ni la complicité ou l'attente qu'elle prête à ceux qui en seront les récipiendaires.

Ces quelques notes n'ont aucune valeur de jugement esthétique ou moral. Elles entendent simplement éclairer les **processus** mis en œuvre sur l'institution de la culture dans les Parcs naturels régionaux. Leur caractère général conduit à estomper, parfois, les variations ou l'originalité de certaines démarches sans pour autant remettre en cause les fondamentaux évoqués.